

ENTRETIEN D'UN QUAI À
ST. MARTINS (N.-B.)

Question n° 1931—**M. Bell:**

En ce qui concerne le quai et le brise-lames de St. Martins, comté de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, quels travaux d'entretien et de réparation y ont été faits, à quel montant se sont élevées les dépenses et quels sont les projets pour l'avenir?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): Quai: Les réparations effectuées pendant l'année financière 1963-1964 s'élevèrent à \$17,165.64.

Brise-lames ouest: Des réparations sont en cours, sous contrat, dont le coût s'éleva à \$34,465.

Brise-lames est: On étudie en ce moment les réparations qu'il y aura lieu de faire en 1965-1966, selon les fonds qui seront fournis à cette fin.

CRAPAUD (Î. P.-É.)—BUREAU DE POSTE

Question n° 1938—**M. Macquarrie:**

1. Quand a-t-on acheté le terrain destiné à l'érection d'un bureau de poste à Crapaud, Île du Prince-Édouard?

2. Quelle est la superficie du terrain acheté?

3. De qui l'a-t-on acheté?

4. Combien a-t-on payé pour le terrain?

5. A quelle date a-t-on commencé la construction et quand sera-t-elle terminée?

6. Quelles sont les dimensions de l'édifice?

L'hon. J.-P. Deschatelets (ministre des Travaux publics): 1. Le 14 février 1964.

2. 7,500 pieds carrés.

3. De M. A. P. Simmons.

4. \$1,000.

5. Les travaux ont été commencés en mars 1964 pour se terminer en septembre 1964.

6. Les dimensions sont de 24' sur 20'.

*AUGMENTATION DE LA CAISSE EN DOTATION
DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question n° 1940—**M. Knowles:**

1. Le gouvernement songe-t-il à étudier la demande que le Conseil des Arts du Canada lui a présentée en vue d'augmenter sa caisse de dotation, afin qu'il puisse accroître son activité conformément au mémoire qu'il a soumis au gouvernement le 3 mars 1964? Si oui, quelle décision le gouvernement a-t-il prise?

2. S'il n'a encore pris aucune décision favorable, la question demeure-t-elle toujours à l'étude?

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): La réponse à cette question en deux parties est oui dans les deux cas.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pose la question de privilège. Comment «oui» peut-il être une réponse satisfaisante à la question «Quelle décision a été prise?»

M. Stewart: Il faudra certainement que j'établisse comment «oui» peut répondre de façon satisfaisante à la question posée.

[M. Pennell.]

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stewart: Pendant que j'y suis, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot de la question de privilège posée plus tôt par le représentant de Winnipeg-Nord-Centre au sujet de la question n° 1940, marquée d'un astérisque. J'ai maintenant eu l'occasion d'étudier la réponse et si le député tient compte des deux affirmations qu'elle renferme, il comprendra sur-le-champ, je crois.

M. Knowles: Pourrais-je poser une question complémentaire par suite de la réponse que vient de donner le secrétaire parlementaire? Dans la question n° 1940 marquée d'un astérisque, on demande si le gouvernement songe à étudier certaines choses et, si oui, quelle est la décision du gouvernement. En l'occurrence, comment le représentant peut-il considérer un oui comme étant une réponse satisfaisante? J'aimerais savoir quelle décision a été prise.

M. Stewart: La question du député renferme deux parties, la seconde étant:

S'il n'a encore pris aucune décision favorable, la question demeure-t-elle toujours à l'étude?

La réponse à la seconde partie de la question est oui.

FORCES NUCLÉAIRES NATIONALES AU
SEIN DE L'OTAN

Question n° 1987—**M. Gray:**

Quelle est la dernière déclaration relative à la politique du Canada concernant la création de forces nucléaires nationales au sein de l'OTAN?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Dans mon discours à l'Association du Traité de l'Atlantique, j'ai dit ce qui suit, relativement aux forces nucléaires nationales:

C'est donc un fait que certains pays de l'Europe occidentale estiment qu'ils devraient participer davantage à la direction militaire de l'Alliance. Certains de ces pays ont tenté de résoudre ce problème par la création d'une force nucléaire nationale. Toutefois, cela n'est pas possible dans le cas de la plupart des membres et nous estimons, à tout prendre, qu'il n'est certes pas désirable que nous adoptions cette ligne de conduite.

Ce sont là les mots mêmes que j'ai prononcés dans mon discours à l'Association du Traité de l'Atlantique, et ils sont conformes à la politique établie du gouvernement canadien.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES
DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

VENTE D'AVIONS CARIBOU À L'INDE

Question n° 1744—**M. Nesbitt:**

1. En avril ou mai 1963, a-t-on consenti un prêt à l'Inde relativement à la vente d'un certain nombre d'avions Caribou?